



## COMMUNIQUE

*Cette année 2020 s'inscrit comme vous le savez, dans un contexte particulier.*

*Le marché aux truffes de Lalbenque devra s'adapter aux contraintes que nous connaissons tous dès le 1 décembre.*

*L'aménagement demande une organisation importante dans le respect des règles sanitaires :*

*Le port du masque y est obligatoire, des distributeurs de gel hydroalcoolique seront disposés à l'entrée et à la sortie.*

*- Concernant les acheteurs, un sens de circulation sera mis en place.*

*- Concernant les producteurs, ils pourront s'installer sur les bancs une fois inscrits sous le chapiteau situé en face la mairie à partir de 13h30.*

*Seulement 55 vendeurs tolérés, en priorité les producteurs du Lot si la jauge n'est pas atteinte les producteurs des départements voisins pourront y accéder.*

*Les vendeurs devront respecter un espace de 1 mètre 50, possibilité de présenter à la vente 3 paniers de tuber melanosporum et 1 de tuber brumale.*

*Aucune manipulation entre le vendeur et l'acheteur ne sera possible jusqu'à l'achat définitif.*

*Les négociations pourront commencer à partir de 14h30 à l'enlèvement du drapeau, un sens de circulation sera obligatoire pour quitter le banc.*

*La balance sera accessible rue de la mairie par un couloir de distanciation.*

*Tout sera mis en œuvre pour que le marché se passe dans les meilleures conditions possibles.*

*Le maire de Lalbenque*

*Le président du syndicat des trufficulteurs  
de la région de Lalbenque*



*Liliane LUGOL*

*Alain AMBIALET*